

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET/ M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : Rd 55h - Requalification de la RD 55h - Velaux - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier et de financement par subvention.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commune de Velaux souhaite requalifier la RD 55h, du PR 0 au PR 0+300, afin de limiter la vitesse des véhicules, d'adapter les cheminements piétons aux personnes à mobilité réduite, et d'aménager des espaces verts et plantations pour créer un environnement plus qualitatif notamment au droit de l'école.

Pour la réalisation de ces aménagements, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage est nécessaire, le projet se situant sur le réseau routier départemental.

Le Département prendra à sa charge la totalité du coût de la réfection de la chaussée et 50% du coût de la fourniture et pose des bordures et caniveaux.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention afin de définir les conditions du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés et du financement par subvention.

La participation du Département a été estimée conjointement à 71 306,65 €
La convention proposée prévoit les modalités de cette participation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

